

FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, QUELLE SYLVICULTURE DURABLE POUR ADAPTER ET VALORISER LA FORÊT FRANÇAISE ?

Les forêts françaises hexagonales et ultramarines, vastes et diversifiées constituent des atouts indéniables pour notre pays à de nombreux titres : vie économique, emplois, richesse de biodiversité, captation et stockage de carbone, paysages, loisirs...

Or, le changement climatique dont les effets négatifs sont de plus en plus perceptibles, a déjà commencé, dans certaines régions, à porter atteinte à ce patrimoine indispensable à l'avenir de la société.

Il s'agit par conséquent d'intensifier la contribution des forêts à la lutte contre le changement climatique tout en les adaptant dans l'objectif de leur plus grande résilience.

Après avoir retracé l'histoire de nos forêts et présenté leurs principales caractéristiques, l'avis met en évidence les points forts mais aussi les faiblesses du secteur forêt/bois

national. Ce constat permet d'identifier les principaux enjeux de court et plus long terme liés, directement ou indirectement, au changement climatique.

Compte tenu de l'urgence de réagir face à ces défis, le CESE propose des actions concrètes qui s'appuient sur l'expérience des acteurs du secteur forêt-bois, pour proposer une sylviculture durable. Leur mise en œuvre doit mobiliser propriétaires et gestionnaires forestiers, pouvoirs publics, organismes de recherche, associations mais aussi les citoyens eux-mêmes. En effet, au regard de l'importance et de la diversité des services qu'elles rendent, l'avenir des forêts est l'affaire, l'Homme et la forêt ayant besoin l'un de l'autre !



Marie-Hélène Boidin Dubrule

est commissaire à la CNIL, membre de la plate-forme RSE et administratrice du club des Vigilants. Elle siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où elle représente le groupe des entreprises.

Contact :

mhboidindubrule@gmail.com
01-44-43-62-22

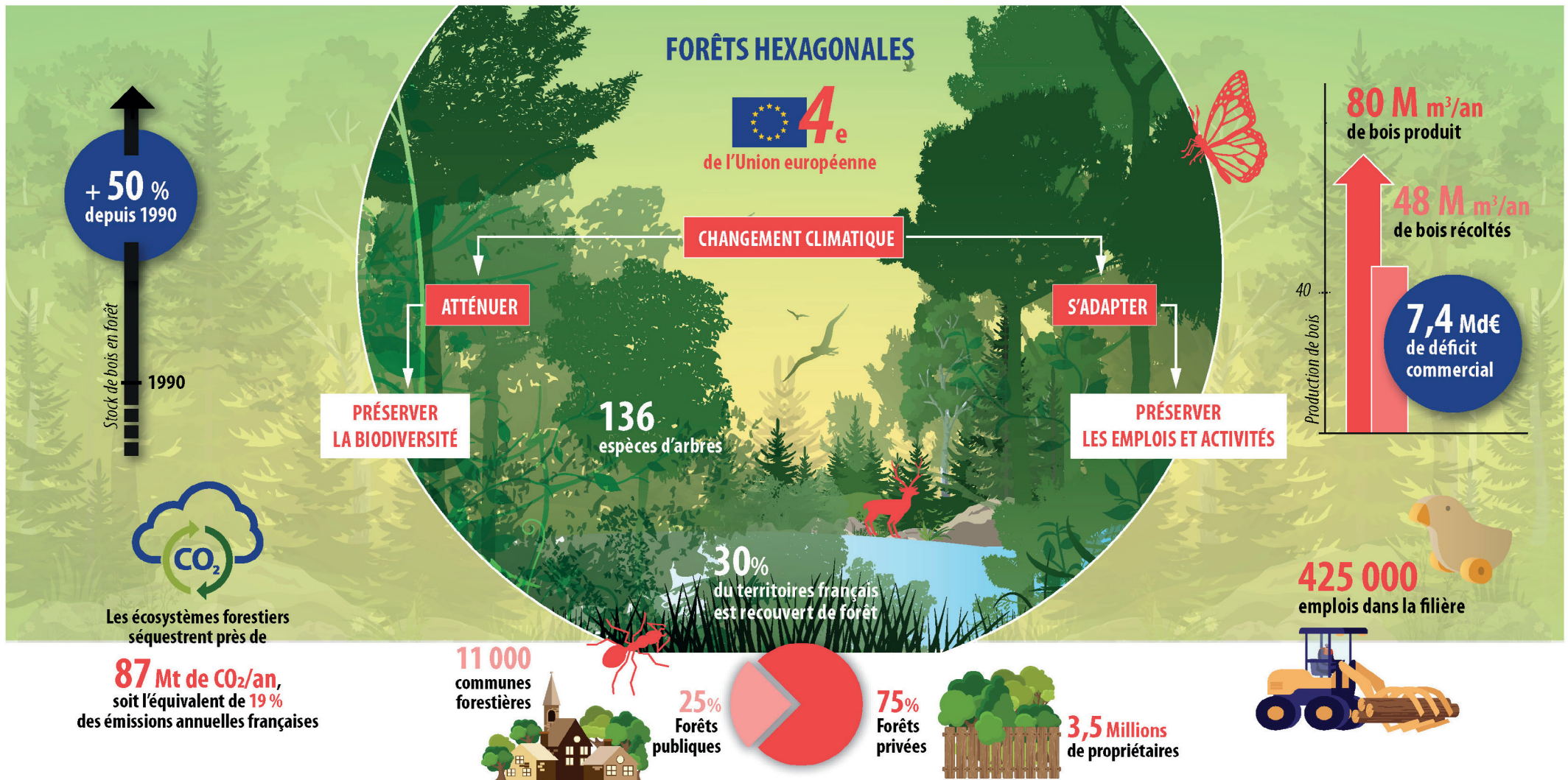


Antoine d'Amécourt

est agriculteur et sylviculteur. Il préside le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et la Fédération des syndicats de forestiers privés (FRANSYLVA). Il siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, en tant que personnalité associée.

Contact :

antoine.damecourt@foretprivee-francaise.com
01-47-20-36-32



LES PRÉCONISATIONS DU CESE

➤ **Anticiper la révision de la SNBC et renforcer les connaissances sur le rôle de la forêt et du bois en matière de séquestration, stockage et substitution du carbone, pour favoriser la résilience et le renouvellement de la forêt:**

- évaluer l'importance de la régénération naturelle
- identifier les essences locales et celles à introduire et tester leurs performances
- faire reconnaître les espèces retenues
- mettre au point de nouveaux itinéraires de conduite sylvicole

➤ **Développer sur l'ensemble du territoire des outils de recueil et d'analyse de données sur le changement climatique et ses impacts**

➤ **Adapter les documents de gestion durable en y intégrant des indicateurs de diversité des essences, de biodiversité et de captation/stockage du carbone**

➤ **Intégrer dans les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole:**

- des zones non exploitées
- un recensement des massifs forestiers ultramarins pour classer au moins 33% de leur surface en aire protégée

• des règles concernant les coupes de renouvellement

• la possibilité d'effectuer les regarnis avec une diversité d'essences

➤ **Encourager à la certification forestière et revoir son cahier des charges pour mieux prendre en compte les impacts de la gestion sylvicole, et parvenir à terme à une certification officielle**

➤ **Mettre sous protection le massif forestier guyanais ; les activités réglementées comme la sylviculture durable pouvant y être maintenues**

➤ **Disposer d'outils de mesure des populations excédentaires de grand gibier pour assurer sa régulation :**

- veiller à la réalisation des plans de chasse à faire cosigner par les chasseurs et les propriétaires
- généraliser la médiation et les formations chasseurs/sylviculteurs
- étudier la possibilité d'autoriser dans les plans de chasse les tirs à l'affut sur les parcelles en renouvellement
- sanctionner sévèrement le nourrissage et limiter strictement l'agrainage en envisageant à terme son interdiction
- classer nuisible le sanglier au niveau national
- développer les débouchés de la venaison en circuits courts de proximité

- **Mettre en place un dispositif d'indemnisation des dégâts forestiers de gibier pour les parcelles en renouvellement en réorientant une partie de la taxe sur les bracelets**
- **Assurer l'efficacité du Plan de relance pour lutter contre le changement climatique, en conditionnant l'octroi de ses aides au respect des critères des documents de gestion durable**
- **Etendre au secteur forestier l'expérimentation des paiements pour services environnementaux et identifier de nouveaux protocoles éligibles au label bas-carbone**
- **Stabiliser les dispositifs d'aides et les mesures fiscales :**
 - pérenniser et augmenter le Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois
 - abaisser les seuils de création des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier
 - proroger et améliorer le Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en Forêt
- **Encourager la création de caisses régionales « santé des forêts » pour aider les propriétaires à replanter en cas de crise majeure**
- **Utiliser le Plan de relance pour soutenir la création de filières locales valorisant tous les types de bois locaux en privilégiant les usages de longue durée et un fort potentiel de substitution, en s'appuyant sur les marchés publics**
- **Pérenniser et renforcer les moyens et les compétences de l'ONF et du CNPF pour :**
 - permettre la réussite du volet « Forêt » du Plan de relance
 - assurer leur mission de veille « Santé des forêts » sur le terrain
 - contribuer aux initiatives menées dans le réseau d'espaces protégés
 - atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone
- **Valoriser de manière durable les forêts ultramarines, en particulier en Guyane, pour que leur production se substitue aux importations et afin de construire des filières écoresponsables**
- **Valoriser toutes les essences en s'appuyant sur les travaux de R&D et soutenir le développement du bois dans la construction**
- **Développer les emplois forestiers :**
 - favoriser l'alternance dans les formations de bûcheron et renforcer les programmes sur les écosystèmes forestiers et le changement climatique
 - simplifier les démarches pour créer une entreprise individuelle
- **Rattacher le délégué interministériel au Premier ministre et le doter de moyens suffisants pour coordonner la politique forestière :**
 - approbation des annexes vertes aux SRGS
 - organisation de la veille et de la gestion de crise
 - cohérence globale des documents de politique publique intégrant un volet forestier : SNBC, PPE, PNACC...
- **Permettre à l'ensemble de la société de comprendre ce qu'est la forêt:**
 - créer des forêts régionales d'exception
 - sensibiliser les propriétaires aux attentes de la société
 - développer des conventions de gestion concertée entre les collectivités, les associations et les propriétaires
 - faire adopter des massifs forestiers par des villes